

- **Délibération : Renouvellement du matériel informatique et service mutualisé**

La commune a dû changer le poste informatique de la MSAP ainsi que des postes à l'école publique. Le montant s'élève à 2 119.12 euros HT. Une subvention de 50% va être demandé à la Communauté de Communes.

VOTE : 12 POUR

- **Délibération : Création d'emploi pour accroissement saisonnier d'activité**

La piscine municipale ouvre en juillet et en août, pour son fonctionnement elle a besoin d'un surveillant baignade ainsi que d'un régisseur qui s'occupe des entrées.

VOTE : 12 POUR